



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Sarthe

Division des élèves

Mme DAVAZE
Tél. : 02.43.61.58.46
Mél : ce.divel1@ac-nantes.fr

Service social en faveur des élèves

Mme CHATELLIER
Conseillère Technique Coordinatrice
du Service Social
en faveur des élèves
Tél. : 02.43.61.58.06
Mél. : ctcsocial72@ac-nantes.fr

19 boulevard Paixhans
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9

Le Mans, le 2 mars 2026

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
de la Sarthe

à

Mesdames et Messieurs les Principaux
de collège

Objet : internat au collège Henri Lefeuve - Arnage

Pièces jointes :

- flyer de présentation
- dossier de demande d'admission
- annexe 1 : lettre de motivation de l'élève
- annexe 2 : fiche pédagogique
- annexe 3 : fiche santé
- annexe 4 : fiche sociale

Dans le cadre des différents plans de relance de l'internat scolaire public d'une part et de la reconstruction complète et globale du collège Henri Lefeuve d'Arnage d'autre part, un internat est ouvert dans cet établissement depuis la rentrée de septembre 2019.

Cet internat de 20 places permet d'accueillir des élèves de niveau collège, originaires de zones rurales ou urbaines, dans un objectif de réussite scolaire et éducative pour tous. En effet, l'objectif dans l'académie de Nantes est d'accueillir en internat tout élève motivé quels que soient ses résultats scolaires pour impacter positivement la qualité de son travail, améliorer ses résultats scolaires, développer son envie d'apprendre, sa motivation et son engagement.

Le collège Henri Lefeuve d'Arnage propose une ouverture à des activités culturelles, artistiques ou sportives.

Vous trouverez ci-joint un document synthétique de présentation de l'internat (flyer) et le modèle du dossier de demande d'admission accompagné de ses annexes (dossier de demande d'admission et annexe 1 à renseigner par les familles). Ces documents sont téléchargeables sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Les familles intéressées doivent m'adresser, **pour le mercredi 13 mai 2026 au plus tard**, le dossier accompagné des différents justificatifs, sous format électronique, à l'adresse suivante : ce.divel1@ac-nantes.fr. A réception du dossier, mes services vous solliciteront pour recueillir votre avis sur les candidatures et pour obtenir les résultats des élèves (photocopies des pages du livret scolaire, ...).

Les dossiers seront examinés par une commission départementale placée sous ma présidence.

Enfin, je précise que cette inscription n'entraîne pas l'organisation d'un circuit spécifique de transport scolaire et que l'élève qui quitterait le collège Henri Lefeuve en cours d'année scolaire ou en cours de scolarité, rejoindrait l'établissement du secteur géographique dont il dépend.

Je vous remercie de bien vouloir informer les familles des élèves actuellement scolarisés dans votre établissement de la procédure et du calendrier relatifs à l'admission à l'internat du collège d'Arnage pour la rentrée 2026.

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
de la Sarthe



Dominique POGLIO

Copie pour information à :

- Conseil départemental de la Sarthe ;
- Collège Henri Lefeuve, Arnage ;
- IEN-IO, DSDEN de la Sarthe ;
- DESCO, DSDEN de la Sarthe ;
- Chargée de mission 2nd degré, DSDEN de la Sarthe ;
- Service Social en faveur des élèves, DSDEN de la Sarthe.